

SOS LM 34/10

2314

(1939)

A

Exécution de travaux d'entretien, d'équipement d'éclairage électrique de trains dans les Ateliers de Noisy-le-Sec par la Sté d'Eclairage des véhicules sur rails

Exécution de travaux d'entretien, d'équipement d'éclairage électrique de trains dans les ateliers de Noisy-le-Sec par la Société d'Eclairage des véhicules sur rails

| | | |
|------------------------|-----------|-------------|
| Dépêche du M. T.P. | 22.10.38 | 1 on D 7221 |
| Lettre S.N. au M. T.P. | 2. 3.39 | |
| Réponse du M.T.P. | 23. 3.39. | |

MINISTÈRE
DES TRAVAUX PUBLICS

PARIS, le 23 mars 1939

Direction Générale
des Chemins de fer
et des Transports.

LE MINISTRE

1^{er} Bureau

à Monsieur le Président du Conseil d'Administration
de la Société Nationale des Chemins de fer Français.

Par lettre du 2 mars 1939, vous m'avez adressé, aux fins d'autorisation préalable, conformément aux prescriptions de mes dépêches des 22 octobre 1938 et 6 février 1939, un dossier relatif à la concession à la société "l'Eclairage des Véhicules sur Rail" et à la société pour "Le travail électrique des Métaux", de travaux d'entretien portant sur les équipements d'éclairage électrique des trains de la Région Est.

Après avoir consulté le Service du Contrôle Technique, j'ai l'honneur de vous faire connaître que je vous autorise à soumettre à la Commission des Marchés les projets de traités et le projet d'avenant correspondants.

Je prends acte toutefois de ce que l'appel ainsi fait à des entreprises privées pour l'entretien des équipements d'éclairage électrique des trains de la Région Est doit être mis à profit pour établir une comparaison précise du prix de revient de cet entretien, selon qu'il est assuré par le personnel de la Société Nationale, ainsi que cela se pratique dans les autres Régions, ou confié à l'industrie privée.

Vous voudrez bien, en conséquence, avant l'expiration des traités dont il s'agit, me rendre compte des enseignements de cette étude comparative, afin de me mettre à même d'apprécier, sur des bases solides, l'intérêt économique qui peut s'attacher, d'une manière générale, au recours à l'industrie privée pour l'entretien des équipements d'éclairage électrique des trains.

LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS
de MONZIE.

2314

A m 4927 M/2669

2 mars 1939

Monsieur le Ministre,

En exécution des prescriptions de votre dépêche du 22 octobre 1938, concernant la concession à des entreprises privées de travaux à effectuer dans l'enceinte du Chemin de fer, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint aux fins d'autorisation préalable, le dossier relatif à l'exécution de travaux d'entretien, d'équipement, d'éclairage électrique de trains, dans l'enceinte des Ateliers de Noisy-le-Sec, par la Société l'Éclairage des Véhicules sur Rails" et la Société "Pour le Travail Electrique des Métaux".

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'hommage de mon profond respect.

P/ le Directeur Général
de la Société Nationale des Chemins de fer
Français,

Le Directeur
du Service des Approvisionnements, Commandes
et Marchés,

Signé : LECLERC du SABLON

Monsieur le Ministre des Travaux Publics (1er Bureau) -